
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du
GUILVINEC (Finistère)**

Séance du 22 mai 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

Présents : Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Sylvie BARBET donne pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU, M. Thomas BIET donne pouvoir à M. Christian KERRIOU, M. Christian BODERE donne pouvoir à M. Daniel LE BALCH, Mme Evelyne CIPRIANO donne pouvoir à M. Charles SEITHER, M. Antoine DEFANTE donne pouvoir à M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Danièle GLEHEN donne pouvoir à M. Henri LE CLEACH, M. Johan GUEGUEN donne pouvoir à Mme Michèle RANZONI, Mme Gaëlle LE CORRE donne pouvoir à Mme Laure VOLANT, Mme Lénaïg LOPERE donne pouvoir à M. René-Claude DANIEL.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine COCHOU.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Hébergement saisonnier des gendarmes

Del2025-042 – Nomenclature : 7.6 – Finances locales – Contributions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Le rapporteur expose au conseil municipal les termes de la convention signée par la Commune de Loctudy, qui prévoit la mise à disposition par l'association Klaxon Rouge de pavillons situés sur le domaine du Dourdy, permettant l'accueil du personnel de la gendarmerie en renfort saisonnier.

Le loyer des pavillons mis à disposition s'élève à 800 € TTC pour les mois de juillet et août. Une prise en charge collective du coût de l'hébergement des renforts de gendarmerie (loyer + les dépenses de fonctionnement afférentes) par les 12 communes membres de la communauté des communes du Pays Bigouden Sud est prévue à l'identique de l'année précédente.

La répartition de ces dépenses est calculée sur le critère de la population DGF selon le tableau prévisionnel présenté ci-après.

Commune	Population DGF 2023	Montant prévisionnel
Combrit	5487	89,96 €
Guilvinec	3860	63,29 €
Ile-Tudy	1770	29,02 €
Loctudy	6086	99,79 €
Penmarc'h-Saint-Guérolé	7218	118,34 €
Plobannalec-Lesconil	4626	75,84 €
Plomeur	4232	69,38 €
Pont-L'Abbé	9306	152,57 €
Saint-Jean-Trolimon	1067	17,49 €
Treffiat	3185	52,22 €
Tréguennec	430	7,05 €
Tréméoc	1528	25,05 €
Total	48 795	800,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation aux frais d'hébergement détaillés ci-dessus, soit 63,29 € pour Le Guilvinec
- **Approuve** la continuité du partage de ces frais d'hébergement pour la saison estivale 2025.

Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*